

CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

États financiers

Pour exercice terminé 31 mars 2025

CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

Table des matières

Pour exercice terminé 31 mars 2025

	Pages
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2-3
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7-12

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Centre communautaire Sainte-Anne ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public canadien et l'intégrité ainsi que l'objectivité de ces états sont la responsabilité de la direction. La direction est responsable des notes aux états financiers et de veiller à ce que ces informations soient cohérentes, quand appropriées, avec les informations contenues dans les états financiers.

L'intégrité et la fiabilité des systèmes de rapports financiers du Centre communautaire Sainte-Anne sont assurées par l'utilisation de politiques et de procédures formelles, la sélection prudente des employés et une division appropriée des responsabilités. Ces systèmes sont construits pour fournir une assurance raisonnable que les informations financières sont fiables et précises.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité des rapports financiers et du contrôle interne. Le conseil examine régulièrement les rapports financiers internes et les états financiers audités externes chaque année.

Les états financiers ont été audités au nom des membres de Teed Saunders Doyle, conformément aux normes canadiennes d'audit généralement acceptées.

X 

Directrice générale

X 

Trésorière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil communautaire Sainte-Anne

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre communautaire Sainte-Anne «Centre», qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de vérification généralement reconnues (NVGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

(suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NVGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NVGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Fredericton, Nouveau-Brunswick
le 11 juin 2025

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

État de la situation financière

au 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIFS		
COURT TERME		
Encaisse	708 072 \$	611 236 \$
Débiteurs (Note 4)	86 556	255 364
Stock	1 260	991
Frais payés d'avance	14 325	13 848
	810 213	881 439
IMMOBILISATIONS (Note 5)	266 617	344 725
	1 076 830 \$	1 226 164 \$
PASSIFS ET ACTIFS NETS		
COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (Note 6)	218 316 \$	269 290 \$
Revenus reportés	14 854	7 500
	233 170	276 790
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (Note 8)	104 107	133 376
	337 277	410 166
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations (Note 7)	162 509	211 349
Fonds d'actifs affectés (Note 9)	150 000	150 000
Actif net non affecté	427 044	454 649
	739 553	815 998
	1 076 830 \$	1 226 164 \$

ON BEHALF OF THE BOARD

 _____ *Président*
 _____ *Membre*

CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

**État de l'évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 mars 2025**

	ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISAT- IONS (Note 7)	FONDS D'ACTIFS AFFECTÉS (Note 9)	ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	2025 Total	2024 Total
SOLDE, DÉBUT DE L'EXERCICE	211 349 \$	150 000 \$	454 649 \$	815 998 \$	880 693 \$
Investissement en immobilisations	4 750	-	(4 750)	-	-
Virement interfonds	-	-	-	-	-
Déficit des revenus sur les charges	(53 590)	-	(22 855)	(76 445)	(64 695)
SOLDE, FIN DE L'EXERCICE	162 509 \$	150 000 \$	427 044 \$	739 553 \$	815 998 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	Budget (non vérifié)	2025	2024
PRODUITS			
Ventes de bar	5 000 \$	3 735 \$	6 558 \$
Patrimoine canadien	222 750	220 000	198 000
Activités communautaires et culturelles	72 625	60 861	54 527
Ministère des Transports et de l'Infrastructure	100 000	100 000	100 000
Revenu d'intérêts	28 000	30 227	24 895
Autres (Note 10)	115 532	116 396	94 185
Autres subventions	45 000	90 076	55 687
Photocopies	500	113	2 972
Province du Nouveau-Brunswick (Note 11)	775 629	775 629	701 629
Loyer - autres	347 301	378 635	351 079
Ministère de l'Éducation et de la Petite Enfance	1 630 000	1 647 253	1 484 070
	<u>3 342 337</u>	<u>3 422 925</u>	<u>3 073 602</u>
CHARGES			
Nettoyage	700 000	775 142	692 921
Développement communautaire	187 800	170 017	134 550
Développement culturel	6 500	2 400	3 100
Électricité	680 000	731 882	581 578
Matériaux et fournitures	98 000	99 867	139 711
Autres services	293 500	311 819	266 758
Réparations	175 500	177 640	192 136
Salaires et avantages sociaux	1 222 800	1 177 013	1 076 200
	<u>3 364 100</u>	<u>3 445 780</u>	<u>3 086 954</u>
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(21 763)</u>	<u>(22 855)</u>	<u>(13 352)</u>
AUTRES REVENUS (CHARGES)			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	29 269	37 891
Amortissement des immobilisations corporelles	-	(82 859)	(89 234)
	<u>-</u>	<u>(53 590)</u>	<u>(51 343)</u>
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(21 763) \$</u>	<u>(76 445) \$</u>	<u>(64 695) \$</u>

CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

**État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2025**

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(76 445) \$	(64 695) \$
Eléments sans incidence sur l'encaisse:		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(29 269)	(37 891)
Amortissement des immobilisations corporelles	82 859	89 234
	(22 855)	(13 352)
 Variation des éléments hors caisse du fond de roulement lié à l'exploitation		
Débiteurs	168 808	(171 872)
Stock	(269)	979
Créditeurs et charges à payer	(50 975)	110 561
Frais payés d'avance	(477)	(2 444)
Revenus différés	7 354	(4 997)
	124 441	(67 773)
	101 586	(81 125)
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépenses liées aux immobilisations corporelles	(4 750)	(106 740)
 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	96 836	(187 865)
ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE	611 236	799 101
ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE	708 072 \$	611 236 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

Notes afférentes aux états financiers

Year Ended mars 31, 2025

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre communautaire Sainte-Anne (le «Centre») est une société de la Couronne sans but lucratif chargée d'administrer, au nom du gouvernement du Nouveau Brunswick, un centre communautaire servant principalement la communauté d'expression française de la région de Fredericton. Le Centre est administré par le Conseil communautaire Sainte-Anne. La Loi sur le Centre communautaire Sainte-Anne a reçu la sanction royale le 16 juin 1977. Elle a été proclamée et est entrée en vigueur le 22 juin 1977 et a été refondue le 30 juin 1997.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Le Centre applique les normes pour les organisme sans but lucratif contenues dans le manuel des comptables professionnels agréés du Canada (CPA) pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions comptables sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

Dépenses assumées par la province du Nouveau-Brunswick

Les coûts de la construction de l'édifice utilisé par le Centre ainsi qu'une partie des réparations et améliorations effectuées à la propriété ont été payés par la province du Nouveau-Brunswick, qui est le propriétaire. Les montants en question ne sont pas inscrits dans les états financiers du Centre.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine. Le Centre a adopté une politique qui consiste à comptabiliser les immobilisations acquises ayant une valeur individuelle de 5 000 \$ ou moins comme charge. Les dispositions d'immobilisations sont éliminées des comptes à leur valeur comptable nette. Les charges de réparations et d'entretien sont imputées aux frais d'exploitation. Les améliorations, qui prolongent la durée de vie d'un actif détenu par le Centre (ex: qui augmentent la capacité des services ou diminuent les coûts futurs), sont capitalisées. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants:

Améliorations aux installations	10 ans
Équipements et mobilier	10 ans
Équipements informatiques	5 ans
Véhicules à moteur	5 ans

Constatation des produits

Le Centre suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, lesquels se composent du financement des projets et des subventions gouvernementales.

Le Centre inscrit les subventions d'exploitation à titre de revenus dans la période à laquelle elles se rapportent.

Les apports restreints aux achats d'immobilisations sont reportés et amortis aux revenus à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes. Les apports non-restreints sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice pendant lequel elles sont gagnés si le montant à recevoir peut être estimé de manière raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus différés comprennent des subventions reçues avant la fin de l'exercice, mais non gagnées à la fin de l'exercice.

(suite)

CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

Notes afférentes aux états financiers

Year Ended mars 31, 2025

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Estimation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur le montant des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les endroits importants où de telles estimations sont faites sont l'élaboration de la valeur des comptes recevables, avantages sociaux des employés et la durée de vie pour l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations si des informations supplémentaires deviennent disponibles dans le futur.

Stock

Le stock est comptabilisé au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts associés à la vente ou à la sortie.

Encaisse

L'encaisse est une somme d'argent comptant disponible en mains propres, dans un établissement financier ou dans un autre compte monétaire.

Prestations de maladies accumulées

Les employés du Centre ont droit à des prestations de maladie qui s'accumulent, mais qui ne s'acquièrent pas. La direction a calculé le montant de l'obligation reliée aux prestations de maladie et a déterminé que ce montant n'est pas significatif, donc l'obligation n'est pas enregistrée dans ces états financiers.

Dépenses de pension payées par la province du Nouveau-Brunswick

Les employés à temps plein du Centre ont droit à des prestations de retraite en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique du Nouveau-Brunswick. Depuis le 1er janvier 2014, le gouvernement provincial a converti ce régime en un régime à risques partagés dans les services publics. Dans le cadre de ce nouveau régime, la participation de tous les employés permanents est obligatoire. Le régime continue d'être un régime de retraite interentreprise en vertu duquel des cotisations sont versées à la fois par l'employeur et les employés. Le coût du Centre est limité à ses cotisations annuelles qui étaient de 92 102 \$ pour l'exercice (80 593 \$ en 2024).

Constatation des charges

Le Centre utilise la méthode de la comptabilisation d'exercice pour les charges. Les montants payés ou à payer sont comptabilisés en tant que charges dans la période que les biens sont délivrés ou les services sont fournis au Centre. Les montants payés d'avance sont présentés en tant que frais payés d'avance.

CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

Notes afférentes aux états financiers

Year Ended mars 31, 2025

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer. En raison de leurs échéances à court terme, tous les instruments financiers sont constatés à une valeur comptable considérée comme approximation de la juste valeur.

À moins d'avis contraire, la direction est d'avis que le Centre n'est pas assujéti à des risques importants liés aux taux d'intérêt ou aux taux de change provenant de ces instruments financiers car leurs échéances sont à court terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit survient en raison de l'incertitude de prédire les difficultés financières que les organisations peuvent rencontrer qui les rendraient incapables de satisfaire leurs engagements vers le Centre. Le Centre atténue ce risque en ayant une combinaison diversifiée d'organisations, limitant ainsi l'exposition au risque d'une seule organisation. La direction est d'avis qu'il n'y a pas de risque de crédit important au 31 mars 2025.

L'exposition maximale à ce risque correspond au solde des comptes débiteurs au 31 mars 2025, qui s'élève à 86 556 \$.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir éteindre ou respecter une obligation dans les délais ou à un coût raisonnable. Le Centre reçoit suffisamment de fonds de la province et de ses activités d'opération afin de respecter ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance.

4. DÉBITEURS

	2025	2024
Débiteurs	23 829 \$	214 896 \$
Produits à recevoir	14 040	2 650
T.V.H. à recevoir	48 687	37 818
	86 556 \$	255 364 \$

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur nette	2024 Valeur nette
Améliorations aux installations	1 040 777 \$	1 035 457 \$	5 320 \$	35 569 \$
Équipements et mobilier	1 071 554	855 289	216 265	251 511
Véhicules à moteur	119 647	75 307	44 340	57 008
Équipements informatiques	75 681	74 989	692	637
	2 307 659 \$	2 041 042 \$	266 617 \$	344 725 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE**Notes afférentes aux états financiers****Year Ended mars 31, 2025****6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

	2025	2024
Comptes créditeurs et charges à payer	191 036 \$	234 010 \$
Salaires et bénéfices à payer	27 280	35 280
	218 316 \$	269 290 \$

7. INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

(a) L'investissement en immobilisations est calculé comme suit :

	2025	2024
Immobilisations	266 617 \$	344 725 \$
Montants financés par apports reportés	(104 108)	(133 376)
	162 509 \$	211 349 \$

(b) Changement aux actifs nets investis en immobilisations est calculé comme suit :

	2025	2024
Déficit des revenus sur les charges		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	29 269 \$	37 891 \$
Amortissement des immobilisations	(82 859)	(89 234)
	(53 590) \$	(51 343) \$
Variation nette de l'investissement des immobilisations		
Immobilisations acquises	4 750 \$	106 740 \$

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025	2024
Solde, début de l'exercice	133 376 \$	171 267 \$
Moins les montants amortis à titre de revenus	(29 269)	(37 891)
	104 107 \$	133 376 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-ANNE

Notes afférentes aux états financiers

Year Ended mars 31, 2025

9. FONDS D'ACTIFS AFFECTÉS

En 2021-2022 le Conseil communautaire a créé un fonds d'actifs affectés. Au cours de l'année 2024-2025, nil \$ (100 000 \$ en 2024) ont été approuvés pour être transférés du fonds d'actifs affectés au fonds d'actifs nets non affectés.

10. AUTRES REVENUS

	Budget	2025	2024
Revenu - Nouveaux arrivants	96 032 \$	90 144 \$	76 998 \$
Revenu timbres-poste	500	90	699
Autres revenus	19 000	26 162	16 488
	115 532 \$	116 396 \$	94 185 \$

11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En 2024-2025, le Centre a reçu de la province du Nouveau-Brunswick un octroi de 775 629 \$ (701 629 \$ en 2024), ainsi que des revenus en provenance de divers ministères de l'ordre de 1 747 253 \$ (1 580 189 \$ en 2024) pour un total de 2 522 882 \$ (2 281 818 \$ en 2024). De ce montant, 0 \$ est à recevoir au 31 mars 2025.

12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Centre communautaire Sainte-Anne est économiquement dépendant de la province du Nouveau-Brunswick.

13. BUDGET

Les chiffres du budget tel qu'énoncés dans l'état des résultats ont eu l'approbation du Conseil communautaire Sainte-Anne et ne sont pas audités.

14. GESTION DE L'ACTIF NET

L'objectif du Centre communautaire Sainte-Anne sur le plan de la gestion de son actif net est de demeurer une entité viable tout en s'acquittant de son mandat, soit contribuer, en tant que rassembleur, au rayonnement et à la promotion de la francophonie dans la région de la capitale. Il atteint cet objectif en exerçant une gestion quotidienne solide des flux de trésorerie et en comparant régulièrement les produits et les dépenses aux budgets annuels d'exploitation et de capital.

15. ENDETTEMENT BANCAIRE

Le Centre dispose d'une marge de crédit de 100 000 \$ qui n'a pas été utilisée à la fin de l'année. Elle porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,5 %.

16. FIGURES COMPARATIVES

Certaines des figures comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'année en cours.
